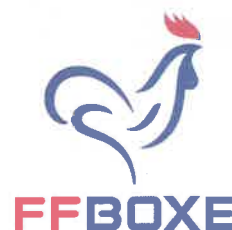


CNO - Note 029A

ERRATUM CODE SPORTIF BEA / GANTS DE COULEUR

29/11/2023



Pantin, le 29 novembre 2023
À l'attention des Présidentes et
Présidents de CR et CRO,
Présidents de club et Officiels.

Bonjour à toutes et à tous,

Le dispositif des gants de couleur est à présent en vigueur. Par conséquent une modification du code sportif BEA a été effectuée.

Je vous adresse le code sportif en vigueur au 30/11/2023

« Page 9 – Règle 7.1 Les gants de couleur

7-3.1. Le GANT BLANC

Les boxeurs sont dans l'obligation de détenir le GANT BLANC pour participer à un assaut officiel hors championnat et à l'engagement sur les championnats départementaux et régionaux.

7-3.2. Le GANT JAUNE

Les boxeurs sont dans l'obligation de détenir le GANT JAUNE à l'engagement au critérium national.

Retrouver toutes les informations sur les gants de couleur sur le site fédéral :

SE FORMER > GANTS DE COULEUR »

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette information à l'ensemble de vos clubs et officiels

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous adresse, chers amis, mes salutations sportives.

Séverine Gosselin.